



# Pour la Cité humaine – Les Droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

[pierre-henri.rauzada@orange.fr](mailto:pierre-henri.rauzada@orange.fr)  
[www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 avril 2024

### **1. Participation**

Environ 25 personnes dont :

Animation : Pierre Rauzada (Président), Daniel Florence (Trésorier), Monserrat Ferres-Hernandez, Yves Gascoïn & Michel Vandembroucke (Administrateurs)

Adhérents : Présents : 10 / Pouvoirs : 10

Elus : Fabien Bagnon, Vice-Pdt. de la Métropole et les Adjointes voirie Valentin Lungenstrass (Ville de Lyon), Jean-Christian Morin (Lyon 1er), Michaël Maire (Lyon 3e), Marielle Perrin et Boris Lambert - Dir. de Cabinet - (Lyon 5e), Laurence Croizier (Lyon 6e), Vincent Monot (Lyon 7e), Quentin Carpentier (Lyon 9e), Laurent Michon (Caluire et Cuire)

Participation encore plus forte cette année, passant de 7 à 10 élus. En outre, nous avons reçu environ 15 Emails d'excuses d'élus ne pouvant pas être présents.

Associations :

Piétons : Michel Pons (Pdt. Section du Rhône Ligue Contre la Violence Routière), Serge Bensoussan (Pdt. E6cétaitvous)

Handicaps : Delphine Brunier (Point de Vue sur la Ville)

Quartiers : Mme Dominique Frering (CIL Vilette-Paul Bert, Lyon 3e)

Pour les Associations, participation en baisse, passant de 12 à 4 personnes.

### **2. Organisation, déroulement**

L'assemblée générale se déroule autour de la projection, commentée par les animateurs, d'un Powerpoint de 50 pages divisé en trois parties : textes courts illustrés de nombreuses photos abordant de multiples sujets. Chaque partie est suivie d'un temps pour les commentaires et questions de l'assistance.

### **3. Rapport financier, exercice 2023 (Daniel Florence, trésorier)**

Produits : 1 179 €, provenant à 60 % des cotisations des adhérents / Charges : 1754 € (affranchissements, abonnement au Progrès, papèterie et photocopies, ...) / Résultat : déficit de 574 € / Actif : 11 659 € après imputation du déficit.

Compte-tenu de nos réserves et malgré notre déficit, le CA propose de maintenir la cotisation au niveau fixé depuis 2012, soit 15 € (15 € 2012 = 18 € 2023).

**Vote : rapport adopté à l'unanimité**

### **4. Renouvellement du Conseil d'Administration**

Composition actuelle du Conseil d'Administration :

Pierre Rauzada, Daniel Florence, Yves Gascoïn, Montserrat Ferres-Hernandez, Pascal Merlin, Georges Mondet et Michel Vandembroucke.

Candidats à nouveau, après un mandat de 3 ans : Daniel Florence et Pierre Rauzada

**Résultats (un vote par candidat) : réélus à l'unanimité**

### **5. Compte-rendu d'activités (Pierre Rauzada)**

**Comment intervenons-nous ?**

- En sollicitant les pouvoirs publics au bon niveau de décision. Le particulier est souvent démuné : devant la grande complexité de l'organisation administrative (le "millefeuille" des Elus et Services), à qui s'adresser ? Par une longue expérience, nous connaissons, dans toutes les collectivités territoriales, un très grand nombre de personnes et leurs attributions précises. Nous pouvons donc frapper directement aux bonnes portes, pour plus d'efficacité. Depuis longtemps, nous sommes reconnus dans les Collectivités comme ayant une bonne expertise d'usage du domaine piétonnier.

- En adressant régulièrement aux Elus et Services des demandes par lettres ou e-mails, avec photos, toujours accompagnées de propositions d'amélioration réalistes. Parfois, nous les rencontrons sur le terrain.
- En participant à :
  - certains CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) et Conseils de Quartier.
  - la Commission Associations Modes Actifs (Métropole)
  - la Commission Métropolitaine d'Accessibilité et son groupe de travail "Voirie et espaces publics".
  - la concertation publique préalable sur tous les travaux d'aménagement de voirie (piétonnalisations, aménagements cyclables, nouvelles lignes de transports en commun). Car plus le travail est réalisé en amont, plus il est productif.
  - aux consultations de la Métropole sur l'établissement de chartes et règlements communautaires.
- En collaborant avec les nombreuses associations de personnes handicapées, de cyclistes et de transports en commun, de quartiers, dans des revendications communes, selon les opportunités. Ces regroupements facilitent le travail des Elus en leur présentant un interlocuteur unique et en évitant les conflits entre nous, fréquents dans la plupart des autres villes.

### **Comment informons-nous ?**

- Par notre Bulletin semestriel d'activités, largement diffusé par courrier et Internet aux Elus, Services, Adhérents, Associations et Médias – Rédacteurs : Pierre Rauzada & Yves Gascoin
- Par notre site Internet : [www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com) - Administrateur : Pierre Rauzada
- Par la presse écrite, en lui communiquant nos demandes en faveur des piétons et en répondant à ses sollicitations assez fréquentes sur divers sujets d'actualité. Chaque année, notre association est citée dans divers articles qui permettent de nous faire connaître et de faire avancer certaines de nos demandes.
- En répondant à des étudiants effectuant des recherches sur la marche en ville.

### **Vote : rapport adopté à l'unanimité**

#### **6. Expression des participants**

Voici un extrait des interventions des participants durant et après le déroulement de la projection du Powerpoint. Elles ont été regroupées par thème. Lorsque le sujet figure dans le Powerpoint projeté, le numéro de la page est rappelé entre parenthèses (PPT p. x)

##### **Sur la forme de nos signalements**

« Je vous conseille d'utiliser l'application Todegoo qui est bien adaptée, en particulier pour le suivi de ces signalements » (Marielle Perrin).

« C'est aussi le conseil que nous ont donné certaines subdivisions de proximité de Voirie de la Métropole » (Yves Gascoin).

##### **Sur la notoriété de l'Association et la recherche de nouveaux adhérents**

« Je vous propose d'être présents dans les foires ou présentations d'associations pour vous faire connaître davantage et capter de nouveaux adhérents » (Quentin Carpentier).

« Nous avons pratiqué cela autrefois mais nous y avons renoncé depuis. Car, d'une part, cela dépasse le nombre de personnes que nous pouvons y affecter pendant la durée de ces manifestations et, d'autre part, le bilan en recrutement s'est avéré très faible, voire nul ! » (Pierre Rauzada).

##### **Intervention de Fabien Bagnon**

« Le piéton est redevenu prioritaire. Les futures Magistrales Piétons seront, pour les piétons, le pendant des Voies Lyonnaises pour les cyclistes. Elles combineront sécurité et confort ».

##### **Sur les dispositifs anti-intrusion du stationnement sur les trottoirs (PPT pp. 17, 18, 19, 26 et 27)**

« Notre politique marque une évolution par rapport à celle suivie antérieurement. Pour les dispositifs existants, nous ne les remplaçons pas systématiquement lorsqu'ils sont endommagés. Cela dépend de la pression effectivement constatée sur le stationnement dans le quartier. Pour les nouveaux aménagements de voirie, nous privilégions désormais la bordure émergente, de préférence au potelet classique » (Fabien Bagnon).

##### **Sur le comportement des cyclistes et trottinettes électriques.**

« J'ai assisté à la scène suivante. Dans un carrefour à feux, à l'heure de pointe, plusieurs cyclistes n'ont pas respecté le rouge, ni les piétons qui traversaient régulièrement au bonhomme vert. Les 2 ASVP présents se sont contentés d'observer la scène et de demander seulement aux intéressés "de ne pas recommencer" ! » (Mme Dominique Giroud, adhérente).

« Une fois de plus, nous demandons que ces infractions soient sanctionnées à minima, soit par un PV par jour et par arrondissement, en moyenne. Car nous savons qu'un PV distribué sera connu par tout l'entourage de l'intéressé, donc efficace. Je remarque aussi que si beaucoup de gens se plaignent, à juste titre, de la circulation des vélos et trottinettes sur les trottoirs (PPT p.44), d'autres se plaignent de l'emprise excessive

des aménagements cyclables sur la circulation et le stationnement automobile. Et pourtant, les aménagements cyclables réduisent ces infractions, au bénéfice des piétons » (Pierre Rauzada).

« Nous nous félicitons de l'initiative de 3 associations de cyclistes qui nous ont invités à une manifestation commune pour inciter les cyclistes à respecter la priorité des piétons sur les passages-piétons. C'est une évolution très positive des mentalités » (Montserrat Ferres-Hernandez, PPT pp 33 à 35).

### **Sur les gigantesques stationnements automobiles sur les esplanades Franklin Roosevelt et Vendôme à Lyon 6e** (PPT pp. 42 et 43)

« Notre mairie est très favorable à votre demande de réaffectation de ces espaces aux piétons. Hélas, le Grand Lyon n'a pas donné suite à nos demandes en ce sens, ce que nous regrettons » (Laurence Croizier).

« C'est inexact car vous n'avez jamais fait figurer cela à la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) » (Fabien Bagnon).

### **Sur notre demande de création d'une porte sur le parc de la Tête d'Or, dans le prolongement de la passerelle de la Paix à Lyon 6e** (PPT p. 40)

« Nous sommes très attachés à cette demande, déjà ancienne mais toujours d'actualité, qui valoriserait fortement la belle passerelle de la Paix sur le Rhône, infrastructure essentielle pour les piétons et cyclistes » (Yves Gascoin).

« Cela me paraît tout à fait pouvoir être présenté lors de la concertation prochaine sur les Magistrales Piétons, à laquelle vous êtes invités » (Fabien Bagnon).

### **Sur le sujet des cafés-bars-restaurants**

Devant notre inquiétude face à l'importance croissante des terrasses, « il faut savoir que la nouvelle réglementation des terrasses sur Lyon a fait passer de 1,40 m à 1,50 m l'espace minimal réservé au cheminement des piétons sur le trottoir » (Vincent Monot).

### **Sur les pots de fleurs géants devant les Halles Bocuse à Lyon 3e** (PPT p. 22)

« Celui de la photo laisse bien le passage des piétons sur le trottoir mais il constitue un masque des piétons (pour les automobilistes) au moment où ils s'engagent sur le passage-piéton voisin. Ce qui est potentiellement dangereux » (Pierre Rauzada).

« Ils sont la propriété des commerçants des Halles, mais nous prenons en compte votre demande de déplacement pour supprimer ce risque » (Michaël Maire).

### **Sur le passage-piéton Duguesclin / Crillon à Lyon 6e**

« Je rappelle aux élus ici présents notre demande insistante pour doter cette traversée de feux à poussoir. Nous avons dernièrement évité de peu une catastrophe à cause d'un automobiliste forcé (refus de céder la priorité à un piéton régulièrement engagé) » (Serge Bensoussan).

« Nous prendrons en compte votre demande lors des travaux de la Voie Lyonnaise N°7 en ce point » (Fabien Bagnon).

### **Sur la demande de rétablissement du passage public piétonnier Monplaisir à Lyon 8e**

« Je rappelle qu'il s'agit d'un ancien passage public au travers d'un grand îlot d'immeubles, passage qui était très intéressant pour les piétons et familles du quartier car à l'écart de la circulation auto et de ses nuisances. La précédente municipalité ayant démagogiquement cédé aux demandes de particuliers riverains, ceux-ci ont ensuite fermé le passage au public ! Notre Association demande le rétablissement du passage public des piétons » (Jean Clerc, adhérent).

### **Conclusion**

Après avoir remercié tous les participants et indiqué que la synthèse des interventions servirait à orienter les actions de l'association en 2024, le Président lève la séance.

§ § § § § § § § § § §

Lyon, le 17 avril 2024  
Rédacteur : Yves GASCOIN